



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230128-2023_007-DE
Reçu le 31/01/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JANVIER 2023

Le samedi 28 janvier 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Florent REYNAUD - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC – Cyril LEJA – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : Myriam PASTORELLI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Patricia ALUNNO – Cédric BERGALLO

Membres du conseil syndical			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	2	2

MME Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_07

Objet : 07- 7.5.1 – FESTIVITES 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire expose à ses collègues que la Commune organise ou coorganise les fêtes patronales de la Saint Eloi et de la Saint Roch (jumelée à la Fête Paysanne) depuis de très nombreuses années. Ces deux fêtes font désormais partie du patrimoine culturel communal.

En outre, en 2023, la Commune souhaite également organiser un mini festival de théâtre durant lequel seront proposées trois représentations sur 3 jours.

Le budget prévisionnel pour ces festivités est le suivant :

Fête de la Saint Eloi (08 et 09/07) :

Type de dépenses	Montant
Feu d'artifices	6 000 €
Fanfare	1 200 €
Repas des groupes	750 €
Repas Elus et invités	2 450 €
Animation	2 000 €
TOTAL	12 400 €

Fête de la Saint Roch jumelée à la Fête paysanne (12 et 13/08) :

Type de dépenses	Montant
Animations musicales	4 200 €
Animation des stands	2 000 €
Location Barnums	5 100 €
Structures gonflables	3 600 €
Transport moutons	1 500 €
Spectacle Cabaret	4 270 €
Communication	310 €
Repas groupes	310 €
Total	21 290 €

Mini Festival de théâtre (du 31/07 au 2/08)

Type de dépenses	Montant
Cachets artistes	2 000 €
Nuitées	630 €
Repas	700 €
Total	3 330 €

Soit un total de 37 020 €. Le conseil départemental peut apporter son aide financière dans le cadre d'une subvention de fonctionnement pour les animations culturelles.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en voir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Département une aide de 15.000 € pour les festivités 2023
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :